



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : **03/2026**

Demande de crédit complémentaire de CHF 76'500.– TTC au préavis 14/2024 pour la création d'une zone inondable et l'élargissement du ruisseau La Joy

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 28 avril 2026 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Nicolas Rey, Municipal (en remplacement de Monsieur Frédéric Guilloud). Nous le remercions ici pour ses explications et les réponses à nos questions.

Commentaires généraux

Nous nous sommes rendus sur place pour prendre connaissance de l'état du chemin et nous avons constaté qu'effectivement le tronçon en question ne permet plus une circulation normale et sécurisée pour les usagers agricoles.

Après la réalisation de ces travaux et pour éviter toutes fréquentations autres que par les personnes autorisées, nous suggérons à la Municipalité la pose d'un panneau « exploitation agricole autorisée » en haut du Chemin de Genolier.

Proposition d'amendements

--

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 03/2026 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation à l'unanimité des personnes présentes.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 28 avril 2026

Sandrine Joseph, rapporteur

Isabelle Cornut

Andréa Gölz

Frédéric Boy

Thomas Kriha, excusé